

présence et participation des

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 22 décembre 2020 Que cas sesaces de travall a socialent sociale

DÉLIBÉRATION N°2020-82

LABOPRO stud insmagnologie et au Développement Dura ORPORDE

Le jeudi 17 décembre 2020 le Conseil d'Administration d'Arsud régulièrement convoqué n'a pas pu se tenir faute de quorum. Les membres du Conseil d'Administration d'Arsud ont alors été régulièrement convoqués pour le mardi 22 décembre 2020 à 11h00, date à laquelle ils se sont réunis en visioconférence. Date la certaine de la contraction de la contraction

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Robert BÉNÉVENTI - M. Michel BISSIÈRE - Mme Christiane BOURBONNAUD

Mme Josy CHAMBON - M. Pierre DUSSOL - Mme Aurélie FERRIER -

M. Michel KELEMENIS - Mme Jehanne MARROU - Mme Agnès RAMPAL -

M. Jean-Pierre RICHARD - Mme Brigitte VIRZI-GONZALEZ

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Julien AUBERT par M. Michel BISSIÈRE

M. Julien AUBERT - Mme Laurence CABROL - Mme Marion COUTRIS -

M. Geoffrey DAVID - M. Christian ESTROSI -- Mme Chantal EYMEOUD -

M. Richard GALY - Mme Elodie PRESLES -

Mme Maylis ROQUES pour la DRAC PACA - M. Philippe VARDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2021,

Considérant :

• Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud de soutenir l'innovation et d'accompagner les évolutions et mutations au sein de la filière culturelle,

- Que le LaboPro est un espace collectif de recherche et de développement pour les professionnels du spectacle vivant, des artistes et des collectivités en région visant à produire des prototypes de services ou de projets innovants,
- Que ces séances de travail s'appuient sur une forte présence et participation des professionnels guidés par des méthodologies d'intelligence collective,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De reconduire le LaboPro dans les perspectives d'Arsud,
- De finaliser les prototypes du LaboPro 2019 et de proposer une rencontre consacrée à l'Écologie et au Développement Durable,
- D'initier la thématique du LaboPro 2021 consacrée à l'Esthétique de la Relation,
- De permettre la participation des professionnels sur l'ensemble des séances de l'année,
- D'être accompagné par des organismes prestataires ou experts nationaux sur les questions d'innovations pour soutenir Arsud dans la conception de l'ensemble cohérent du programme de l'année et de l'animation de certaines séances du LaboPro. De prendre en charge le coût de ces prestations, les frais de transports (train 1ère classe, avion ou véhicule), hébergements et défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 200,00 € TTC par nuitée (petit-déjeuner compris) et de 25,00 € TTC par repas (midiet/ou soir), et remboursement kilométrique au tarif fonction publique territoriale,
- De programmer jusqu'à 7 séances de LaboPro sur l'année 2021, et que celles-ci puissent être organisées au siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air, mais aussi en itinérance sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec des lieux et festivals structurants (scènes labélisées, scènes nationales...),
- De prendre en charge salaires et rémunérations de différents experts, intervenants qualifiés et formateurs qui assureront l'animation de ces LaboPro, d'un plafond maximum de 1500 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire + charges) par intervenant. De prendre également en charge les frais de transports, hébergements et défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 200,00 € TTC par nuitée (petit-déjeuner compris) et de 25,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), des billets de train ou avion et/ou remboursement kilométrique au tarif fonction publique territoriale,
- De prendre en charge un buffet déjeunatoire pour l'ensemble des participants à chacune des séances d'un coût total de 1000,00 € TTC maximum,
- D'autoriser la mise en production en 2021 des prototypes conçus en 2019, et de prendre en charge les moyens et outils nécessaires à leur réalisation, qui pourront faire l'objet de délibérations spécifiques,

- De pourvoir produire tous types de supports, de ressources, d'actes et de comptes rendu de ces rencontres. Tous les types de supports pourront être utilisés (vidéo, photo, rédactionnel, brochure, objet, reportage, site internet dédié...),
- De prévoir la possibilité d'organiser les LaboPro en version numérique notamment par la prise en charge de modérateurs et de la retranscription en visioconférence si des mesures (sanitaires, sécuritaires...) venaient à empêcher la tenue du dispositif en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget 2021.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 22 décembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration Monsieur Michel BISSIÈRE

Aichl Biniam

- De pourvoir produire tous (fffeffe survente de sautes) d'actes et ne compres rendu de ces rencontres. Tous les types de supposes poement être utilisés (vidèc, photorédactionnel, brochure, objet, seportage, sité internet dédié. .),
- De prévoir la possibilité d'oranti con la lateral sont par la prise en charge de modérateurs et de la l'etral sont plus en visioconférence si des mesures (sanitaires, sécuritaires...) venaient à empêcher la tenue du dispositif en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de sire internet, de communication.

Les crédits correspondants seront préver aux chapitres 011, 012 et 65 du budget 2011.

Après en avoir déliberé, adopté à l'unanimillé. Fair à Bour-Rel Air le 22 décepture 2020

Le Président du Conseil d'Administer por Monsieur Michel Affekke